M. DUFRESNE (de Montcalm)—M. le PRESIDENT, si l'hon. député de Richelieu veut bien me permettre de l'interrompre un instant, je lui poserai une simple question. Je voudrais savoir de l'hon. député quelle est la différence entre un député qui lit son discours, et celui qui lit l'histoire du Canada devant cette chambre?

M. PERRAULT-Je répondrai à l'hon. député de Montcalm que le discours que nous a lu l'hon. député de Montmorency, l'autre soir, était écrit depuis la première jusqu'à la dernière ligne. Il nous a lu non-seulement les passages qu'il tirait de l'histoire ou les citations qu'il faisait des discours des nutres membres de cette chambre, mais encore ses propres remarques sur ces extraits. ne lis ici que des citations d'auteurs qui sont autant de pièces justificatives sur lesquelles j'appuie mon argumentation. Si je ne les lisais pas, on pourrait croire que je ne fais qu'exprimer mes opinions propres, tandis qu'elles sont celles d'un ami du gouvernement actuel. Bien que je partage entièrement toutes les idées et toutes les opinions que je cite, cependant je ne veux pas me les approprier comme micanes, mais j'en veux laisser tout le mérite et toute la responsabilité à leur auteur.

M. DUFKESNE (de Montealm)—La seule différence que je puisse découvrir entre l'hon. député de Montmorency et l'hon. député de Richelieu, c'est que le premier lisait son œuvre propre, et que l'autre se rend coutable de plagiat. (Écoutez ! et rines.)

M. PERRAULT-Tout le monde sait, M. le President, que l'hon. député de Montcalni n'a pas à craindre la même accusation, pour l'excellente raison que ses écrits ou ses discours ne se trouvent nulle part. Au moment de l'interruption bien inoffensive du député de Montcalm, je citais, M. le PRÉSIDENT, un passage du discours de M. DE LOTBINIÈRE, au sujet de l'opposition faite à la publication en français des procédés de la chambre d'assemblée en 1791, pour démontrer l'esprit d'exclusivisme de l'élément anglais, dès le commencement de notre système parlementaire, malgré sa minorité insignifiante à cette époque. Mais cette tentative hardie échoua, et l'amendement proposé pour proscrire la langue française fut repoussé par les deux tiers de l'assemblée. Définitivement il fut résolu que les procédés de la chambre seraient dans les deux langues, et que l'anglais ou le français serait le texte des actes législatifs, selon que ceux-ci auraient

rapport aux lois anglaises ou françaises. On voit donc l'opposition à l'élément français se manifester dès le commencement de notre système parlementaire en ce pays, par le refus de la langue française comme langue officielle. Mais grâce à notre résistance opiniatre. l'usage de cette langue a toujours été un de nos priviléges, privilége qui a été maintenu dans toute son intégrité jusque dans le projet de confédération qu'on nous propose. Sans le courage et l'énergie des hommes de ces temps d'épreuve, l'élément français aurait perdu son terrain et diminué d'importance, jusqu'à ce qu'enfin il eût été assimilé par l'élément anglais. Déjà à cette époque nos hommes publics voulaient le gouvernement responsable, et nous verrons que la lutte qu'ils ont faite pendant un demi-siècle pour l'obtenir a été sans résultat marquant, jusqu'à co qu'en 1837 ils aient dû recourir à la révolte; et c'est depuis cette sombre date de notre histoire que nous avons la constitution actuelle et le gouvernement responsable. Aujourd'hui que nous avons obtenu nos droits politiques les plus sacrés au prix d'un siècle de persécutions, au prix du sang versé sur le champ d'honneur et sur l'échafaud, devons-nous l'abandonner pour accepter une nouvelle constitution dont le but évident est de faire disparaître notre influence comme race dans ce pays? Depuis quinze ans la majorité française n'a-t-elle pas toujours imposé sa volonté dans l'exécutif et dans la législature, grace à l'égalité sectionnelle dans la représentation? Pourquoi abandonner les avantages de la constitution actuelle pour un projet de confédération, dans laquelle nous serons dans une minorité pleine de dangers pour nous et pour nos institutions? La responsabilité prise par la section française du ministère en réunissant l'unanimité du Haut-Canada avec la minorité anglaise du Bas-Canada, est énorme. Et aujourd'hui, alors même qu'elle voudrait se retirer de la lutte en voyant les dangers de l'avenir, elle ne le pourrait pas; elle serait emportée par le torrent de l'élément anglais. C'est pour montrer les dangers de l'avenir, M. le PRÉSIDENT, que je fais ici l'historique des luttes du passé. Les circonstances qui les ont motivées existent encore et amènent les mêmes tentatives d'agression; je dois le dire, afin d'airêter mes compatriotes, s'il en est temps encore, sur le bord de l'abîme vers lequel ils se laissent entraîner.—Le Canadien discuta vivement la question du gouvernement responsable et prit à cœur les intérêts